



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Bureau	En exercice
30	30

PRESENTS	27
POUVOIRS	1
ABSENTS	2

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 15 JUIN 2026

Date de la Convocation
9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi quinze juin à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 10 Route de Técoü - 81600 Técoü, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Richard ANGOSTO, Eric BEILLEVAIRE, Bertrand BOUYSSIÉ, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Sébastien CHARRUYER, Fabien FENESTRE, Patrice GAUSSERAND, Nicolas GÉRAUD, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, François JONGBLOET, Louisa KAOUANE, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Régine MOULIADE, Antony MOUSSU, Pascale PUIBASSET, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Jean-Brice TERZIEFF, Lara TREGAN, Gilles TURLAN, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Francis YECHE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Stéphanie NADAÏ-PUECH à Christophe HERIN

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Marie MONTELS, Ludivine PAYA

Secrétaire de séance : Christophe HERIN

N°33_2026DB

ACTES : 1.1.7

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 06- Avenant n°1 au Lot n°2 des Travaux de rénovation énergétique de l'école de Las Peyras à Rabastens - Tranche 2B

Exposé des motifs

Le marché relatif au Lot 2 – Electricité des « Travaux de rénovation énergétique de l'école de Las Peyras à Rabastens – Tranche 2B » a été attribué à VEDELEC EL, par décision du bureau communautaire n°65_2025DB du 8 décembre 2025.

La rénovation énergétique a été coupée en deux tranches permettant de tester le programme sur une partie puisque les quatre ailes des salles de classes sont identiques. Lors du lancement de la tranche 2, les contraintes budgétaires ont conduit à découper cette tranche en 2, a et b, pour les répartir sur deux exercices différents. La tranche 2.b comprend les travaux de CVC et travaux induits dont l'électricité.

Le transfert du siège social de la société VEDELEC, effectif au 01/02/2026, et enregistré en greffe du tribunal de commerce le 04/03/2026 entraîne la mise à jour du numéro SIRET.

Il est nécessaire d'acter par avenant ces changements :

Nouveau numéro SIRET : 892 594 177 00032

Nouvelle adresse du siège : 86 chemin de Jansau - 81600 GAILLAC,

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu les articles L2123-1 1° et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°115_2026 du 4 mai 2026 portant sur les délégations du Conseil au Bureau et au Président, notamment le 2^{ème} alinéa des délégations au Bureau,

Vu la décision du Bureau communautaire n°65_2025DB du 8 décembre 2025 attribuant le marché,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** l'avenant N°1 pour le Lot 2 – Electricité des « Travaux de rénovation énergétique de l'école de Las Peyras à Rabastens – Tranche 2B », pour la modification du siège social et du numéro de SIRET de l'entreprise VEDELEC,

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Vote Pour : 28
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le **24 JUIN 2026**

- publication - mise en ligne

Le **24 JUIN 2026**

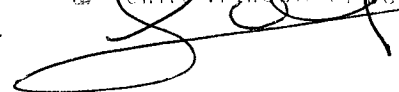
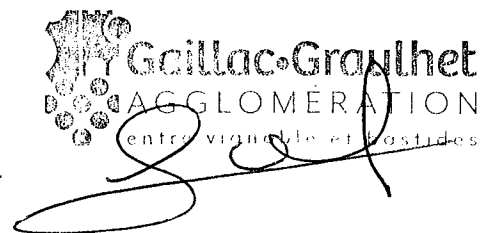
Et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Christophe HERIN



Le Président,
Christophe GOURMANEL